



MAIRIE DE KEROU
REPUBLICQUE DU BENIN



BP 01 Kérou
Tél. 01 96 92 43 79 / 01 96 67 24 12
E-mail : mairiedekerou@yahoo.fr

N°23/005/M-COMK-SE/DAAF-CCJ/SA

COMMUNIQUE RADIO

Le Maire de la commune porte à la connaissance de toute la population de Kérou que le certificat de décès est un acte indispensable pour la constitution de certains dossiers en vue de bénéficier des avantages et droits.

A cet effet, le Maire invite toute la population de Kérou à déclarer les décès au niveau des instances habilitées.

Le Maire compte sur le sens de compréhension habituelle et de civisme de toute et de tous.



Kérou, le 31 mars 2026


Pierre WARI BRISSO